

D.I.C.R.I.M

Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs



LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

La commune de L'ETRAT est directement concernée par les crues du Furan et du Reteux, qu'elles soient d'ampleur moyenne ou forte.



A l'annonce de la montée des eaux, vous devez:

- **Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... Pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.**
- **Couper l'électricité et le gaz... Pour éviter électrocution ou explosion.**
- **Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds, vos médicaments.**
- **Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.**
- **Prenez vos papiers d'identité et si possible, fermez le bâtiment.**
- **Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée : vous iriez au devant du danger.**

Gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir

Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet du plan de sauvegarde en mairie.

Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde(PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

La Cellule Communale de Crise Opérationnelle forme le pôle de gestion de la crise. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale. Ses fonctions sont :

1. L'alerte à la population.
2. L'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques...
3. L'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité.
4. L'organisation et la coordination du retour à la normale.
5. **N° Urgence 112 / Pompier 18 / Gendarmerie 17**